




Actualités Mohonnaises

Novembre 2023

Mairie de Mohon

L'activité municipale du moment :

- 
- En tout premier lieu, il convient de rappeler à chacun que nous sommes tous acteurs de notre sécurité. Des actes de terrorisme ont à nouveau été commis, nous rappelant la nécessité de rester vigilants face aux risques d'attentat et de ne pas sous-estimer le risque, même si nous vivons à la campagne. Nous avons apposé l'affichette ci-jointe pour maintenir la veille et sensibiliser les gens. L'école peut s'avérer une cible potentielle pour tout individu mal intentionné, c'est pour cette raison que des barrières et une interdiction de stationner ont été mises en place. Cette mesure n'a pas été comprise, alors qu'elle a été formulée par M. le Préfet, mais elle existe dans beaucoup de villes aux abords des écoles, comme un frein à la tentative de commettre l'irréparable. Bien sûr nous ne pourrions pas éviter tout acte barbare mais il nous appartient d'en limiter la possibilité chaque fois qu'on le peut.
 - Céline, Ciaran et Domingos, les tempêtes se sont succédé. Les dégâts considérables nous rappellent combien, malgré toute la technologie censée nous aider à mieux vivre, nous restons fragiles face à la puissance de Dame Nature. A nous d'anticiper pour limiter les dégâts des événements climatiques qu'on ne peut éviter. C'est l'occasion de rappeler combien il est nécessaire de tailler, élaguer les arbres, ne pas les planter sous les lignes électriques, qu'elles soient du réseau téléphonique ou de distribution électrique. Nous avons fait de notre mieux à la mairie avec les moyens et le temps dont nous disposons pour venir en aide sur tout le territoire de la Commune mais nous aimerions que tous ceux qui sont concernés par les chutes de branches ou d'arbres prennent conscience que leur négligence peut avoir des conséquences dramatiques pour ceux qui ont un besoin vital d'électricité et d'accès aux communications téléphoniques. Il faut penser aussi à tous ceux qui travaillent pour porter secours, soins et aide aux personnes seules et isolées et qui n'ont pas accès aux domiciles à cause de routes barrées par des branches, arbres ou poteaux téléphoniques. Toutes les équipes d'intervention Enedis ont donné le meilleur d'elles-mêmes pour rétablir le maximum de réseau, luttant contre la fatigue et les intempéries. Un groupe d'intervenants, qui prenait son déjeuner dehors sous la pluie et le vent, s'est vu proposer un café chaud pour les réconforter et faire le point avec les responsables sur tous les points à secourir sur notre territoire. Certains membres du groupe venaient du Var avec leurs engins, douze heures de route, mais opérationnels de suite malgré la fatigue du trajet. Qu'ils soient vivement remerciés pour leur grand professionnalisme, ainsi que leurs deux centaines de collègues bretons, pour tous leurs efforts pendant ces journées et nuits difficiles compte tenu des intempéries qui ne leur ont pas laissé beaucoup de répit. Nous les remercions sincèrement aussi pour leur diplomatie et leur compréhension face aux reproches injustes qu'ils ont pu entendre ici ou là. Au moment où nous apprenons le décès accidentel de l'un des leurs à Pont Aven, nous leur adressons nos sincères condoléances ainsi qu'à sa famille, ses enfants et ses proches.

Contacts utiles

Mairie de Mohon :
02-97-93-94-20

Horaires d'ouvertures :
Lundi, mardi et jeudi :
09h/12h-14h/17h30

Mercredi et vendredi : 09h/12h.

NUMEROS D'URGENCES

SANTE

Samu : 15
Pompiers : 18
Maison médicale de garde
Ploërmel : 15
Hôpital de Ploërmel :
02-97-73-26-26
Cabinet infirmier :
02-97-93-96-50
Centre de soins de
La Trinité-Porhoët :
02-97-93-91-38

SECURITE

Gendarmerie : 17
Violences conjugales : 3919
Enfants en danger : 119
Numéro national de prévention
du suicide (ligne d'écoute) :
3114

SERVICES PUBLICS

Maison France Services La
Trinité-Porhoët
02-97-93-93-69

Bus Itinérant France Services
06-31-24-37-89 (présence du
bus chaque lundi des semaines
impaires).

La Poste : 3631 et 3639

Ordures ménagères
SMICTOM :
02-99-09-57-26

SERVICES SOCIAUX

Assistants sociales :
Mauron :
02-97-69-54-01
Ploërmel :
02-97-73-22-00
Banque Alimentaire :
02-97-22-60-24
Restos du cœur :
02-97-22-95-26

Thème poétique du mois de novembre :

Quand l'Automne, abrégeant les jours qu'elle
dévore,
Éteint leurs soirs de flamme et glace leur aurore,
Quand Novembre de brume inonde le ciel bleu,
Que le bois tourbillonne et qu'il neige des feuilles,
Ô ma muse ! En mon âme alors tu te recueilles,
Comme un enfant transi qui s'approche du feu.



Strophe extraite de **Novembre**,
Poème de Victor HUGO dans **Les Orientales**

Événements à venir, vous êtes cordialement invités à y participer :

1 ^{er} décembre	Concours de belotte	Club de l'Amitié	MilleClub
1 ^{er} décembre	Spectacle-théâtre-concert	Studio Le Rocher	Salle Polyvalente
8 et 9 décembre	Téléthon	Comité des Fêtes	Salle Polyvalente
15 décembre	Arbre de Noël des écoliers	APEL	Salle Polyvalente
20 janvier 2024 à 9h30	Journée de commémoration de la rafle de 1944		Guilliers
21 janvier 2024 à 10h30	Vœux du Maire	Municipalité	Salle Polyvalente
25 janvier 2024	Galette des rois	Club de l'Amitié	MilleClub

D'autres informations :



- Le gros travail de réorganisation du cimetière se poursuit, ce sera un travail de plus d'un an pour cibler les fins de concession ou les sépultures réputées à l'état d'abandon, car il est parfois très difficile de retrouver les titulaires de concession ou leurs ayants-droits. Ceci dit le soleil a brillé un peu pour le premier novembre mettant en valeur le travail de propreté et de fleurissement réalisé par tous. Vous trouverez ci-joint un encart reprenant la liste définitive des terrains communs et concessions réputés à l'état d'abandon, susceptibles de reprise par la Commune. N'hésitez pas à contacter la mairie pour des informations si vous en avez.
- Un arrêté municipal N°99AG/2023 a été pris le 23 novembre prononçant la reprise de sépultures en terrain commun, il est affiché en mairie, sur le totem numérique, au panneau d'informations du cimetière, sur le site internet et Panneau Pocket.
- L'entretien des voies et chemins communaux s'est poursuivi avec le nettoyage des fossés et le fauchage des accotements. Un gros travail reste à réaliser mais tout ceci a un coût important et il est nécessaire d'étaler sur plusieurs années le creusement des fossés.
- Le Service Technique Communal s'est vu attribuer du nouveau matériel d'entretien. Ces outils portatifs fonctionnent sur batteries pour le plus grand confort des opérateurs, ils sont aussi et surtout moins bruyants et moins polluants pour le bien-être de tous.
- Le traitement des déchets évolue et la traçabilité de leur prise en charge aussi. La déchetterie des Tertres est équipée d'une borne d'accès qui nécessitera un badge pour tout dépôt. Vous recevrez bientôt cette carte nominative à votre domicile. De même, il est prévu que tous les bacs de collecte individuels soient équipés de puces électroniques qui permettront d'évaluer le volume annuel de déchets produits.
- La fibre optique arrive ! Une réunion publique sera organisée courant janvier 2024 en salle polyvalente, si possible, sinon au MilleClub. La société Axione déléguée par Mégalis (Région Bretagne) présentera le programme d'installation et les contraintes de la mise en place du réseau de fibres.

Mohon met ses délibérations à portée de clic

Publié le 26 octobre 2023 sur le site de la Banque des Territoires par Olivier Devillers, Morbihan

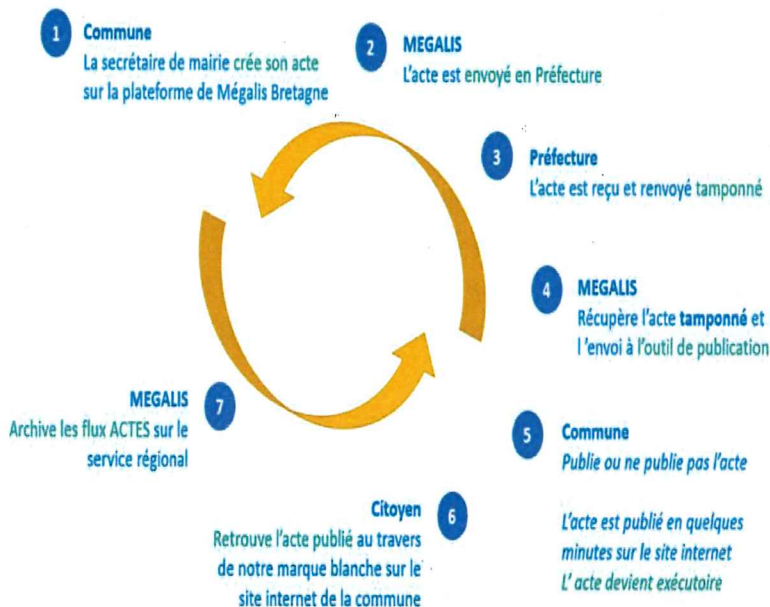
Citoyenneté et Services au Public, Numérique

Mohon peut publier en quelques clics ses actes administratifs sur son site internet. Un service qui permet aux élus, agents et habitants de retrouver facilement toutes les décisions de la Commune. Conçu par le syndicat Mégalis Bretagne, ce service est accessible à l'ensemble des collectivités bretonnes.

Élément central de la démocratie locale, la publication des délibérations du conseil municipal répond à une **obligation légale**.

À l'heure du tout numérique, le tableau d'affichage à l'entrée de la mairie touche cependant un public très limité. Du reste, depuis le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur la publicité des actes des collectivités, les Communes doivent mettre ces documents à disposition sur leur site internet.

« Jusqu'alors, je le faisais à la main mais c'était assez chronophage. Nous avons donc été très intéressés par le système proposé par Mégalis, d'autant plus que nous avons eu la possibilité et l'opportunité de proposer des améliorations », explique Madame Isabelle Auquet, Secrétaire Générale de la Commune de Mohon.



Appui sur le service de dématérialisation :

Le syndicat mixte breton Mégalis (Lien sortant, nouvelle fenêtre) a dans ses missions l'accompagnement numérique des petites collectivités, en plus de la création d'un réseau très haut débit. « En 2019, les élus nous ont demandé d'aider les collectivités à développer « l'open-data », soit toutes les données accessibles au public. Comme nous proposons déjà un système de télétransmission des actes administratifs, nous nous sommes dit que l'on pouvait s'appuyer dessus pour concevoir un service simple et accessible à l'ensemble des 2 000 organismes publics adhérents bretons », explique Lydie Vinsonneau, responsable de la mission accompagnement et data de Mégalis. Nous avons comme objectif principal de minimiser le travail des secrétaires de mairie, tout en leur garantissant la maîtrise des données publiées.

Maîtrise des documents publiés :

Concrètement, « sur la plateforme Pastell servant à la télétransmission des délibérations et arrêtés au contrôle de légalité, nous n'avons qu'à cliquer sur les documents que nous voulons publier sur notre site internet », explique Isabelle Auquet. En pratique, tous les actes de la municipalité sont rendus accessibles, ainsi que les procès-verbaux de réunions et la liste des délibérations examinées du Conseil Municipal. Quelques lignes de codes intégrées au site internet permettent d'afficher les documents et de les rechercher grâce à un moteur de recherche par thème (urbanisme, santé...), par type d'acte (compte rendu, actes réglementaires) ou encore en utilisant la classification préfectorale (commande publique, pouvoirs de police, finances...). « Ce qui nous a paru essentiel, c'est de pouvoir décider nous-mêmes de la publication des documents, certains pouvant être soumis à des interdictions liées au Règlement Général sur la Protection des Données ou à certains secrets », précise le Maire, Francis Mahieux. Parmi les points de vigilance, certains arrêtés nominatifs, des pièces annexes pouvant contenir des informations confidentielles, des photos d'enfants, ou encore des documents protégés par les droits d'auteur ou le secret commercial.

Informations diverses :

- Le 19 octobre 2023, M. le Maire a signé un arrêté portant réglementation contre la divagation des chiens errants et dangereux, du bétail ou des chevaux. Cet arrêté 90AG/2023 est disponible en mairie, sur le site « mohon.fr », sur l'afficheur digital Totem et dans l'application pour téléphones portables Panneau Pocket Plus. Nous avons été amenés à prendre ces mesures car nous sommes trop souvent sollicités pour des animaux errants et notre intervention suivie d'une prise en charge onéreuse de la société spécialisée est souvent sujette à contentieux. Nous avons aussi à plusieurs reprises été appelés pour des agressions de chiens mordeurs qui ont parfois tué d'autres animaux, et même un autre chien. Nous rappelons à cette occasion que tout détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2, est tenu de le déclarer en mairie, de suivre une formation et de respecter toutes les règles dans ce domaine, notamment l'obligation d'un permis de détention accordé par la Commune de résidence.
- Pour les éleveurs occasionnels d'un ou de plusieurs caprins ou d'ovins, vous devez vous déclarer auprès de l'Établissement Départemental de l'Élevage (E.D.E.), pour obtenir un numéro de cheptel. Cette démarche est **obligatoire dès la présence d'un ovin ou d'un caprin**. Chaque année, un imprimé de recensement est à envoyer à l'E.D.E. en janvier. Dans le cadre de l'éco-pâturage, tout nouveau site doit être déclaré à l'E.D.E. comme toute cessation d'activité.
- **Une mise au point** s'avère nécessaire concernant la proposition émise en Comité Consultatif Communal d'Action Sociale et validée par le Conseil Municipal pour l'organisation du repas des aînés cette année :
 - Des réflexions ou critiques négatives ont été formulées sur cette organisation, c'est regrettable ; quoique l'on fasse on ne pourra jamais satisfaire tout le monde.
 - Ceci dit, il y a des explications à ce changement, le chantier obligatoire de rénovation énergétique du complexe polyvalent en est une raison majeure. Nous ne sommes pas en mesure de connaître la date de démarrage, d'organisation et de planification de ces travaux d'envergure, ceci est, et sera, géré par Morbihan Énergies. Les engagements pris en matière d'économies d'énergies sur ces bâtiments devront tenir jusqu'en 2050 voire 2060. La complexité du dossier et la maîtrise des coûts prennent du temps. Ceci ne nous permettait pas de retenir un traiteur à l'avance pour assurer la prestation dans la salle.
 - De plus, même l'an dernier, le Maire lui-même a entendu des reproches malgré le soin apporté à cette organisation. Alors que le souhait initial était de se retrouver tous ensemble après les aléas de la crise sanitaire, des gens ne souhaitaient pas se retrouver avec untel ou untel, c'est la nature humaine, que peut-on y changer ?
 - Dans cette proposition 2023, les gens qui souhaitent vraiment se retrouver en toute convivialité en auront la possibilité en choisissant leur groupe favori d'amis.
 - De plus, une décision a été prise dans un souci de justice avec une même somme accordée quelle que soit l'option retenue, repas, colis ou coiffure. Sur ce dernier point, il nous est agréable de faire vivre nos commerces locaux et nous remercions Madame Questroy et Madame Cavalier d'avoir accepté notre proposition.
- Comme chaque année, la Municipalité souhaite rencontrer les nouveaux arrivants dans notre Commune pour un moment de convivialité et pour faire plus ample connaissance. N'hésitez pas à venir déclarer votre arrivée en mairie si vous ne l'avez pas déjà fait. Le pot de bienvenue sera offert le samedi 16 décembre à la salle du MilleClub.
- **Au chapitre de l'État Civil :**
 - Monsieur Vincent GUILLO a épousé Mademoiselle Sonia CHLEBOS le 23 septembre ;
 - Monsieur Erwan LE GUENNEC a épousé Mademoiselle Angélique DESGREE le 30 septembre.

LISTE DEFINITIVE DES TERRAINS COMMUNS ET DES CONCESSIONS REPUTEES EN ETAT D'ABANDON SUSCEPTIBLES DE REPRISE PAR LA COMMUNE

A LA DATE DU 21 NOVEMBRE 2023.

TERRAINS COMMUNS

Rang	N° sépulture	Inscription sur le monument
C1		Dernière tombe de la rangée fond du cimetière
D2	10003	Pierre LEBRIS 1932/1979

CONCESSIONS REPUTEES EN ETAT D'ABANDON

Rang	N° concession	Date du contrat d'occupation du domaine public	Titulaires	Domicile lors de la rédaction du contrat	Inscriptions sur les monuments
A1	15	1920	Mlle BRUN Eugénie	Le Bourg	Famille BRUN CADORET
A1	34	1920	Mlle LE HELLECO Françoise	Le Bourg	Joseph LE HELLECO
A1	61	1927	Mme DESNOES née GUIHUR	Penguily	Famille DESNOES GUIHUR
A1	65	1967	Mme RENAUD Mathurine née LE BORGNE	Paris	Famille LE BORGNE SUREL
A1	77	1927	M. RICHARD Mathurin	Les Touches	Famille RICHARD
A1	83	1927	Mme ILLIAQUER Emilie	Le Bourg	Mme TABOT née LEONIE GUYOT
A1	112	1931	M. SIMON Isidore	La Ville Jaudoin	Marie TEMPIER VEUVE Jean SIMON
A2	26	1916	M CHEREL Eugène	Paris	Famille PENHOUE CHEREL
A2	71	1927	M HAYS Mathurin	Bodieu	Famille BALLUAIS AGUESSE
A2	75	1927	Mme MARTINIE Paul née GALLIOT	Paris	Famille GALLIOT
A2	92	1929	Mme QUELOT Victorine	Le Bourg	Famille QUELO BRIAND
B2	246	1954	M. MOIZO Prosper	Bodegat	Famille MOIZO ROZIERES
B2	253	1954	Mme DAUBAIRE Marie-Angé née PIDOIE	Le Gazon	Famille DAUBAIRE DUPUIS
B2	288	1957	Mlle MAHE Constance	Le Bourg	Famille MAHE HERPE
B2	293	1958	M. BELLAMY Louis	Le Bourg	Famille BELLAMY SEBILLOT
B2	298	1959	Mme BARBIER Marie-Sainte	Tréfourêt	Famille BARBIER MARIVAIN
E1	139	1935	M. BRAUD Henri	Le Bourg	Famille BRAUD RENARD
E1	147	1936	M PIEDERRIERE Joseph	Bodegat	Famille PIEDERRIERE LE FLOCH
E1	177	1940	M BOUTEYRAND Eugène	Le Bourg	Famille BOUTEYRAND GALLIOT
E1	214	1945	Mme ELOUARD Eugénie née JOUET	Bodieu	Famille JOUET ELOUARD
E2	146	1936	Mme COCQUEMPOT née GAUDAIRE	Loyat	Famille COCQUEMPOT CHANTREL GAUDAIRE
E2	172	1939	Mme GICQUEL Adrienne née LEFLOCH	Les Clèches	Famille HIVERT LE FLOCH GICQUEL
E2	175	1940	M CHANTREL Julien	Le Bourg	Famille CHANTREL
E2	314	1963	Melle BROBAN Marguerite	Villejulf	Famille BROBAN
G1	328	1964	M LE PLOUFF Joseph	La Croix de l'If	Famille LE PLOUFF MANO
G1	341	1965	M SEVESTRE Joseph	Le Bourg	Famille SEVESTRE
G2	342	1965	M GICQUEL Léon	Le Bourg	Famille GICQUEL TRAVERS
G2	391	1971	M DROUIN Aimé	Rohello	Famille DROUIN
I1	199	1943	M MARTIN Léon	Launay Geffray	Sans inscription
I1	241	1953	M CADORET Eugène	Saint Ouen	Mlle BONORRE née RENARD
I2	183	1942	M SIMON AUGUSTE	Antony	Ici repose Mme SIMON
I2	193	1943	M PUISSANT Edouard	La Ville Jaudoin	Famille TEMPIER PUISSANT
I2	212	1945	M LE CLAIRE Eugène	Tréfourillé	Famille LE CLAIRE GUILLOT
I2	222	1948	M LELIEVRE Joseph	Le Gazon	Famille URVOY LELIEVRE
L1	142	1935	M GUYOT Désiré	Le Bourg	Famille GUYOT OLIVAUX
L2	19	1920	M AVICE François	Le Bourg	FRANCOIS AVICE ANGELIQUE MARIE AVICE
M1	81	1927	Mme DAUBAIRE	La Ville Jaudoin	DAUBAIRE
M1	85	1927	M VIAUD Pierre	Le Bourg	VIAUD
M1	98	1929	M CHANTREL Jean	Paris	Illisible
M1	102	1930	M GARAUD	Dinard	Sans inscription illisible
M2	70	1927	M BIGORGNE François		Famille BIGORGNE MALARD

A MOHON, le 23 novembre 2023

Le Maire

Francis MAHIEUX

Affichée le 23 novembre 2023

Publiée le 23 novembre 2023